



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 27

- Pouvoirs : 1

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennnes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier Pochon (Ternay)

Pouvoirs :

M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézín du Rhône)

Excusé :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Christian GAMET (Communay)

M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-52-5.3.6  
13/04/2026

Election des membres de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la commune de Solaize au sujet de l'Ecole de musique de l'Ozon (EMO)

**Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5221-1 et L5221-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**Considérant** que la CCPO et le conseil municipal de Solaize provoquent une entente sur des objets d'utilité publique concernant l'Ecole de musique de l'Ozon (EMO) ;

**Considérant** que les questions d'intérêt commun concernant l'EMO sont débattues en commission spéciale nommée à cet effet et composée de 3 membres de chaque organe délibérant ;

**Considérant** que la commune de Solaize devra délibérer pour désigner ses 3 représentants pour cette commission spéciale ;

**Considérant** qu'il convient de désigner 3 représentants pour la CCPO à bulletin secret ;

**Considérant** l'appel à candidatures pour élire les représentants au sein de la commission d'entente de l'Ecole de musique de l'Ozon avec Solaize ;

**Vu** le Procès-verbal de l'élection des représentants de la CCPO au sein de la commission spéciale d'entente de l'Ecole de musique de l'Ozon annexé à la présente délibération ;

**Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :**

- **ELIT au scrutin secret** les 3 représentantes suivantes au sein de la commission spéciale d'entente de l'Ecole de Musique de l'Ozon :
  - 1<sup>ère</sup> représentante : Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL
  - 2<sup>e</sup> représentante : Noémie PROST-PICAZO
  - 3<sup>e</sup> représentante : Laura LARANJEIRA BERNARD

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Mireille BONNEFOY  
Présidente

